

Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil

625, rue Chicoine, bur. 300, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9J3 Téléphone: 450-455-6651 - Fax: 450-455-0083 - courriel: serve@videotron.ca

L'INFORMEL

Volume 17 no **2** Novembre 2008

Mot de la présidente

Il y des limites à l'intégration!

Lors du dernier Conseil fédéral, les dirigeants syndicaux ont mandaté les représentants de la FSE d'exiger du MELS que l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en classe ordinaire puisse se faire uniquement si telle intégration ne constitue pas une contrainte excessive et si elle ne porte pas atteinte de façon importante aux droits des autres élèves. Cette exigence va de soi puisse que c'est une partie de l'article 235 de la LIP.

D'autres recommandations ont aussi été votées par le Conseil fédéral en lien dossier EHDAA concernant avec le l'évaluation du niveau de service, la composition des classes, la lourdeur de la tâche, l'aide immédiate en cas de crise, l'augmentation des ressources et des services, le temps de libération pour accomplir les tâches spécifiques l'intégration, la conservation transmission de dossier, la coordination avec les CSSS et les CPE pour transférer l'information colligée en petite enfance, etc. Espérant que le MELS entendent nos besoins et celui des élèves afin d'offrir une éducation de qualité pour tous. C'est un dossier criant et prioritaire pour la Fédération des enseignants du Québec.

En lien avec ce dossier, le SERV offrira bientôt une formation sur <u>l'Accès</u> <u>aux services et démarche</u> du chapitre 8-9 de l'Entente nationale. Surveillez bien l'information qui vous arrivera sous peu.

Par Joël Péloquín

J'hésite encore...

Parler d'élections, de tous ces beaux discours enflammés, de ces débats animés, de ces joutes oratoires de haute voltige ou parler de la poésie de ces premiers flocons de neige, de cette blancheur qui s'établit sur un novembre triste... assurément novembre ne sera pas terne.



<u>A lire à l'intérieur</u>

-	Comité des spécialistes	2
-	Engagements temps plein 2008-2009	2
-	Réseau des Jeunes	3
-	La page des Femmes	4
-	SSQ Assurances collectives	5
-	Indemnités pour les suppléants	5
-	Échelle de traitement 2008-2009	6
_	Éditorial: Une récession chez nous	7

Comité des spécialistes

Nous sommes heureux de vous présenter les membres du nouveau comité des spécialistes qui reprendra vie cette année.

Martin Boisvert (éducation physique)
Geneviève Lizotte (anglais langue seconde)
Finola Smith (anglais langue seconde)
Roxanne Turcotte (musique)



Nous aurons le plaisir de nous rencontrer sous peu afin de partager notre vécu et de trouver des moyens d'action pour améliorer notre quotidien.

Diane Desrochers, orthopédagogue Responsable du comité des spécialistes

dianedesrochers@cstrois-lacs.qc.ca

École Harwood: 514 477-7003 poste 4663



ggements - Temps plein 2008-2009

Toutes nos félicitations aux enseignantes et aux enseignants qui ont obtenu un poste à temps plein le 25 août 2008

Nom	Champ	École
Arcand, Mireille	1	La Perdriolle
Attias, Hélène	4	Papillon Bleu
Badour, Christine	4	Marguerite-Bourgeoys
Banville Isabelle	1	Papillon-Bleu (St-Jean-Bapt.)
Bélanger Stéphanie	3	St-Thomas
Charlebois-Mercier Véronic	3	De l'Éclusière
Chouinard Annie	3	St-Thomas
Daoust Stéphanie	2	Notre-Dame-de-Lorette
Forgues Yan	5	Auclair
Gareau Francine	3	Immaculée-Conception
Gauthier Josée	1	José-Maria
Goulet Éric	3	La Perdriolle
Lafrance Geneviève	2	De la Riveraine
Lefebvre Andrée-Ève	3	Papillon-Bleu (Ste-Trinité)
Lemieux Julie	3	Académie-Wilson
Prud'homme Claudie	2	Léopold-Carrière
Rochette Simon-François	3	Notre-Dame-de-Lorette
Sergerie Mélanie	3	Sainte-Justine
St-Jacques Isabelle	3	Marguerite-Bourgeoys
Toulouse Catherine	1	Saint-Michel
Tremblay Kim	3	Papillon-Bleu (St-Jean-Bapt.)

Tremblay Mélanie 3 José-Maria

L'Informel - Vol. 17 - No. 2

Page 2

Bonjour à vous tous!

Voici un petit résumé de mon premier réseau de l'année.



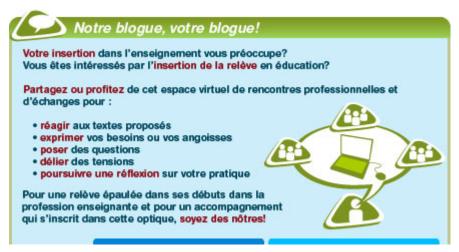
Conciliation famille-travail-militantisme

Il s'agit d'un des principaux thèmes depuis le dernier Congrès de 2006. Les dernières statistiques nous informent que les jeunes représentent 33% des effectifs de la CSQ et que 80% de ces jeunes sont des femmes. En plus de se familiariser avec une nouvelle profession, ces enseignants font leurs premiers pas dans le monde du syndicalisme, tout en devant souvent composer avec une nouvelle réalité exigeante, celle d'être parent! Le défi est énorme, c'est pourquoi la CSQ demande au gouvernement de doter le Québec d'une véritable loi-cadre en matière d'articulation travail-famille qui s'adressait autant au secteur privé qu'aux secteurs public et parapublic. En lien avec cela, je vous suggère de lire l'article intitulé *Vivre dans le tourbillon* dans la dernière revue Nouvelles CSQ.

► La précarité

Le marché de l'emploi a beaucoup changé depuis les dernières décennies, il y a eu un recul de l'emploi salarié à temps plein, une croissance de l'emploi atypique et une croissance involontaire de l'emploi à temps partiel. Mais qu'est-ce que le travail atypique? Il s'agit du travail à temps partiel, temporaire, saisonnier et à contrat. Il s'agit aussi des travailleurs autonomes et du cumul d'emplois. Ce type de travail à plus que doublé pour l'ensemble de la CSQ. En réponse à cette situation, le conseil général a adopté un plan d'action intégré sur l'attraction, l'insertion et la rétention en emploi.

► Le comité des jeunes



Je souhaite créer un comité des jeunes, mais pour cela j'ai besoin de vous! Le délégué de chacune des écoles a reçu des questionnaires adressés aux enseignants de moins de 5 ans d'expérience. Je veux connaître vos besoins et votre opinion. Merci de remplir le tout et de le retourner au bureau du SERV avant le 17 novembre prochain.

► L'insertion professionnelle

Voici un site qui peut être très utile et qui est rempli de ressources!



Isabelle Gariépy Responsable, Comité des jeunes

sertion.ac.ca

Page 3

L'Informel – Vol. 17– No. 2



....Par Virginie Gagné

Bonjour à toutes!

J'ai récemment été approchée pour représenter les femmes au comité de la condition féminine, défi que j'ai accepté avec honneur. Suite à la rencontre du réseau de la Condition des Femmes qui a eu lieu les 8 et 9 octobre derniers, il me fait plaisir de vous présenter les dossiers considérés comme prioritaires par ce comité.

personnes à transmettre des plaintes et à participer à ses campagnes de dénonciation régionales et nationales.

femmes, la CNCPS invitait ces milliers de

Je vous invite donc à visiter le site de la CNCPS au <u>www.coalition-cncps.org</u> ou au <u>www.travail.csq.qc.net/index.cfm</u> pour toute information additionnelle ou pour devenir membre.

► INFOS EN BREF

Conciliation travail – famille et militantisme

Au Comité de la condition féminine ainsi que celui des jeunes, la conciliation «Travail – Famille» est un sujet d'actualité. L'objectif des réseaux conjoints est d'en arriver à établir une liste de priorités des recommandations pour ensuite les acheminer aux instances appropriées. C'est un sujet à suivre.

Nouveauté!

CNCPS

Le jeudi 9 octobre dernier avait lieu le lancement de la Coalition nationale contre les publicités sexistes. Devant les médias, ce groupe dénonçait publiquement les publicités sexistes pour éventuellement en exiger le retrait. De plus, par le biais des membres associatifs et individuels qu'elle représente, entre autres des regroupements communautaires, syndicaux, nationaux, régionaux, religieux et de défense des droits des

Dossier PAES

Tout dernièrement, Chantal Locas, responsable du Comité de la condition des femmes de la CSQ nous informait du PAES, Programme d'Accès à l'Égalité Syndicale. Le PAES s'appuie sur le concept de discrimination systémique; celle-ci étant le résultat de politiques, de procédures, de règles qui ont pour effet d'exclure ou de désavantager un groupe en particulier, les femmes.

Pour mettre en application un PAES, 3 types de mesures sont requis, soit des mesures de redressement, d'égalité des chances et finalement de soutien.

Ce groupe travaille donc principalement à offrir une meilleure représentation des femmes à l'intérieur des structures politiques de la CSQ, à corriger les règles et les pratiques pouvant être des obstacles à la participation des femmes à la vie syndicale ainsi que de résoudre certaines problématiques que rencontrent de façon particulière les militantes participant à la vie syndicale.

Dossier « Violence »

À venir...

 La Journée de la femme (8 mars prochain)

• La Marche mondiale des femmes

Vous pouvez communiquer avec moi pour tout questionnement à l'adresse suivante : serve@videotron.ca

Virginie Gagné

L'Informel – Vol. 17 – No. 12

Page 4





Nouveauté: Paiement direct

À compter du 1er janvier 2009, vous bénéficierez de la carte ESI à paiement direct. Actuellement, et ce jusqu'au 31 décembre 2008 inclusivement, vous bénéficiez de ESI différé, c'est-à-dire que vous payez en totalité la facture de médicaments que vous recevez de votre pharmacien et SSQ vous rembourse quelques jours plus tard.

Par exemple, si vous allez à la pharmacie aujourd'hui et que votre médicament coûte 100 \$, vous payez 100 \$ et SSQ vous rembourse 80% des frais quelques jours plus tard.

À compter du 1^{er} janvier 2009, si vous allez à la pharmacie et que votre médicament coûte 100 \$, le pharmacien vous réclamera seulement 20 \$, soit la valeur de la coassurance de 20% prévue dans notre contrat. C'est ce que l'on appelle dans notre jargon **« ESI direct »**.

♦ À la pharmacie : Les personnes assurées CSQ n'auront aucun geste à poser à la

pharmacie. Le transfert de ESI différé à ESI direct se fera

automatiquement.

♦ Les relevés : Vous continuerez de recevoir vos relevés ou de pouvoir les consulter sur

le site de la SSQ.

◆ Nouveaux certificats : Il n'y aura pas de nouveaux certificats émis pour le seul changement de

la carte ESI à paiement différé à paiement direct.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au bureau syndical les mardis.

Céline Durand

INDEMNITÉS POUR LES SUPPLÉANTES ET LES SUPPLÉANTS



La suppléante et le suppléant occasionnels qui se présentent dans une école pour effectuer un remplacement que le service de suppléance centralisée de la commission scolaire lui a attribué, et ce, à une date fixe, et qui se voient annuler cette suppléance, alors qu'ils sont déjà sur leur lieu de travail, ont droit à une indemnité égale à trois (3) heures de leur salaire habituel.

C'est en vertu de l'article 58 de la Loi sur les normes du travail que s'applique cette indemnité. Le

personnel enseignant, en vertu de l'article 3, n'est pas exclu de l'application de la L.N.T.

Par contre, la suppléante ou le suppléant occasionnel ne peut cependant exiger une indemnité égale à trois heures dans les cas suivants :

- ► Au moment de la demande, lors de l'appel, on lui a spécifié que le besoin n'était que d'une seule période;
- ► Au moment de la demande, on lui a spécifié que le besoin était pour l'avant-midi ou l'après-midi seulement, soit pour moins de trois heures.

Page 5

L'Informel – Vol. 17– No. 2

ÉCHELLE DE TRAITEMENT APPLICABLE À COMPTER DU 4 AVRIL 2008 ÉCHELLE UNIQUE

(voir clause 6-5.04 pour l'échelle 20 ans)

Échelon ¹	Échelle
1	35 757
2	37 084
3	38 411
4	39 954
5	41 667
6	43 458
7	45 321
8	47 268
9	49 290
10	51 407
11	53 610
12	55 911
13	58 309
14	60 805
15	63 417
16	66 137
17	68 973

¹ L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

- 2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans
- 4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans
- 6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans

Échelle de traitement de l'enseignante ou de l'enseignant à la leçon rémunéré sur la base des taux fixés (période de 45 à 60 minutes d'enseignement) au primaire

Taux	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans ¹
	46,08 \$	51,23 \$	55,49 \$	60,54 \$

¹ Scolarité de 19 années ou plus sans doctorat de 3e cycle

Échelle de traitement pour la suppléante et le suppléant occasionnel au primaire

Durée de remplacement dans une journée	60 minutes ou moins	Entre 61 à 150 minutes	Entre 151 à 210 minutes	Plus de 210 minutes
	35,75 \$	89,38 \$	125,13 \$	178,75 \$

NOTE: Ces taux sont en vigueur jusqu'à la 140° journée de travail, soit jusqu'au 31 mars 2009. Une augmentation salariale équivalente à 2% est prévue à compter de la 141° journée de travail, soit le 1 avril 2009.

(Dispositions nationales 2005-2010)

L'Informel – Vol. 17 – No. 12

Page 6

ÉDITORIAL

LA PRESSE, OCTOBRE 2008

Ne nous emballons pas!

Une récession chez nous se résorbera ou perdurera, peu importe ce que fera ou non Québec dans les prochains mois

PAUL DANIEL MULLER L'auteur est Économiste

1er novembre 2001, dans une Le atmosphère de crise suivant les attentats du 11 septembre et ceux à l'anthrax, le gouvernement du Québec déposait son budget 2002-2003, avec cing mois d'avance. But : «soutenir la confiance des consommateurs et préserver les emplois en stimulant l'activité économique » selon la ministre des Finances de l'époque, Pauline Marois. Fait saillant de ce budget : trois milliards d'investissements publics additionnels dans les routes, les infrastructures, ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation.

Il s'avéra que la récession appréhendée n'eut pas lieu, ni au Québec ni au Canada. Aux États-Unis, elle dura huit mois, trois de moins que leur durée moyenne depuis la Deuxième Guerre mondiale. Au Canada, le gouvernement fédéral continua de réaliser des surplus et de rembourser sa dette. Mais au Québec, la machine à « investir » L'échéance électorale s'emballa. approchant, les dépenses immobilisation publiques triplèrent en deux ans, passant de 473 millions, en 2000-2001, à 1,48 milliard, en 2002-2003. Elles ne redescendirent plus en bas du milliard par année.

Supposons que cette fois , le Québec, le Canada et la planète économique au complet se dirigent vers une vraie récession. Distinguons-en d'abord les causes. Chez nos voisins américains, on assiste à une vague de défauts sur prêts, de faillites personnelles et institutionnelles, à une crise de confiance dans le système financier. Pas ici.

Au Canada, une récession résulterait d'un fléchissement des exportations, notamment vers les États-Unis, d'une baisse des profits des sociétés dans les secteurs financier et pétrolier, ainsi que de la morosité ambiante qui plombe la consommation. Tandis que la situation américaine appelle une réponse

extraordinaire, une récession au Canada sera plus ordinaire.

Que faire de plus?

Dans ce cas, que devrait faire le gouvernement du Québec pour atténuer l'impact chez nous? Ou plutôt, que peut-il faire de plus que le plan d'infrastructures déjà annoncé? En un mot : rien. D'abord, parce que c'est la Banque du Canada qui détient le principal levier pour relancer l'économie : le taux d'intérêt directeur.

Ensuite, parce que les recettes fiscales des gouvernements fédéral et provinciaux, de même que le régime d'assurance emploi, constituent des stabilisateurs automatiques à court terme. En cas de récession, les recettes fiscales baisseront et, si les gouvernements ne réduisent pas d'autant les dépenses, ils encourront un

déficit qui compensera en partie un repli de la consommation et de l'investissement privé. Au Québec, la loi

sur l'équilibre budgétaire oblige un gouvernement qui encourt un déficit à le compenser par des surplus au cours des années suivantes.

Au-delà de ce mécanisme automatique, les gouvernements tentent parfois, futilement, de contrecarrer les récessions en augmentant des dépenses discrétionnaires, comme les immobilisations. En vertu des règles comptables au Québec, ces dépenses ont l'avantage politique de ne pas engendrer un déficit, puisqu'elles sont inscrites directement à la dette.

Le hic, c'est que les projets d'investissement prennent normalement des mois, voir des années, pour franchir l'étape des permis, de l'ingénierie et des appels d'offres. Entre l'annonce des investissements et les premières pelletées de terre, l'économie a souvent déjà repris sous l'impulsion d'autres facteurs.

Bref, une récession chez nous se résorbera ou perdurera, peu importe ce que fera ou non Québec dans les prochains mois. Ainsi, nul besoin de choisir le prochain gouvernement du Québec pour sa capacité de gérer la conjoncture. Comme d'habitude, c'est pour une vision à long terme de notre avenir que nous devrions opter.

Page 7

L'Informel – Vol. 17– No. 2

L'INFORMEL

Éditeur : Joël Péloquin
 Responsable à l'exécutif : Véronique Lefebvre

Mise en page & impression : Johanne Roy
 Collaboration : Céline Durand, Virginie Gagné, Isabelle Gariépy

L'Informel – Vol. 17 – No. 2